

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité, eau  
Unité police de l'eau

17, quai Paul WILTZER  
57000 METZ

## R A P P O R T

**Réf : 021/AAPPMA-SBG/2021**

**Objet : Compte rendu de la Pêche exceptionnelle du NEUF-ÉTANG en date du mardi 19 octobre 2021.**

Le mardi 19 octobre 2021, selon les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2021-DDT/SABE/EAU-n° 50 en date du 14 septembre 2021 portant autorisation à l'AAPPMA "La Sarrebourgeoise" de réaliser une pêche exceptionnelle à l'étang 'Neuf-Etang" (lot n° 5) situé sur la commune de Gondrexange, nous avons assisté aux opérations de vidange et de pêche qui se sont déroulées comme suit.

### **STATUT du NEUF-ÉTANG**

Le plan d'eau dit Neuf-Étang, d'une superficie approximative de 18 hectares, dont environ 14 hectares en eau, constitue un étang annexe des étangs réservoirs (lot n° 2 - 3 - 4 - 13 - 14 - 7 et 8). Ces plans d'eau appartiennent au Domaine Public Fluvial. La plupart des étangs lorrains ont été créés au Moyen Age par les moines pour assurer la production d'aliments pour les jours maigres. Ces étangs ont aujourd'hui conservé leur vocation séculaire de pisciculture extensive. Ils sont souvent gérés de manière traditionnelle, gestion qui garantit le maintien de la faune et de la flore exceptionnelle des étangs.

Le Neuf-Étang est géré par le Service Navigation de STRASBOURG ; subdivision de SAVERNE, il constitue le lot N°5 de l'étang réservoir de Gondrexange, et sert à

**Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise"**

Association inscrite au Tribunal de Sarrebourg au Registre des Associations sous Vol. 1 - Folio 7 - N° Ordre 10

1, rue maréchal Foch -- BP 40434 - 57404 SARREBOURG Cedex

Tél: 03 87 23 03 79

Courriel: [contact@aappma-sarrebourg.com](mailto:contact@aappma-sarrebourg.com) – Site: [www.aappma-sarrebourg.com](http://www.aappma-sarrebourg.com)

alimenter le canal de la Marne au Rhin par le biais de l'étang du village à Gondrexange, il est loué pour la pêche aux lignes par l'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques "La Sarrebourgeoise". Suite à la mise en réserve pour la pêche à la ligne de ce plan d'eau (arrêté préfectoral), "La Sarrebourgeoise" est autorisée à procéder à une pêche exceptionnelle par vidange du plan d'eau Neuf-Étang. Cette opération est suivie du transfert du poisson vers les grands réservoirs des lots 3 et 4 de Gondrexange et 14 du Stock, ouverts à la pêche aux lignes dans le but d'y accroître la population piscicole, notamment en carnassiers.

### **PECHE du NEUF-ÉTANG.**

Le Neuf-Étang a de tout temps été utilisé pour la pisciculture. Suite à une convention passée entre "La Sarrebourgeoise", détentrice des droits de pêche, et Monsieur BEAUME Thierry, gérant de la Pisciculture BEAUME à CHAUX, la pêche exceptionnelle et le transport du poisson a été réalisé par le précité avec la participation d'une demi douzaine de ses employés, sous le contrôle du garde-pêche de la Fédération de pêche de la Moselle, Monsieur RUFF assisté des gardes-pêche de l'association, Messieurs BIRINGER et SCHLEISS.

De plus Messieurs LEDIEN Président, HERZOG vice-président, HIRSCH trésorier, BRUNNER, GANGLOFF, HENRY, LOMBARD, membres du C.A. de "La Sarrebourgeoise", ainsi qu'une dizaine de bénévoles, étaient présents sur les lieux

La pêche s'est déroulée comme suit : des grilles empêchant totalement le passage du poisson vers l'aval, étaient placées sur la première rangée de poutrelles, à l'amont direct de la vanne du moine. La vidange du plan d'eau a débuté le 4 octobre afin de respecter un débit limitant au maximum l'impact sur le milieu récepteur en application des prescriptions des services Unité de la Police de l'Eau de la préfecture de la Moselle. La pêche exceptionnelle au moyen d'une senne à maille fine, a été effectuée par neuf ouvriers de la Pisciculture BEAUME. Température de l'air 16 degrés et 13 degrés pour l'eau.

La pêche au filet a débuté vers 9 h 30, trois coups de filet ont été nécessaires pour capturer 90% du poisson concentré dans le fossé de pêche presque inexistant et fortement envasé. Le poisson a été trié par espèces, pesé et chargé sur un camion équipé de cuves à oxygène. Vers 11 h00, la pêche au filet était terminée. Conformément aux directives, la vanne du moine a été refermée, les batardeaux et grilles remis en place.

Nous avons remarqué la présence de onze espèces à savoir : Sandre, brochet, perche, grémille, gardon, rotengle, brème bordelière, tanche, carpe, carassin, bouvière, et une quantité non négligeable de perches soleil détruites par nos soins.

### **RAPPEL DE LA MISE EN CHARGE :**

Lors de la dernière pêche en date du 27 novembre 2018, il ne restait aucun fond de pêche, les V.N.F. devant opérer la remise en état des grilles et des batardeaux du moine suite à un constat établissant une importante détérioration de ces éléments qui devaient absolument être changés avant la fermeture de la vanne de l'étang et permettre la remise en eau du plan d'eau.

Mise en charge au :

14 mars 2019 : 80 kg de brochetons (245 pièces), 60 Kg de sandres (130 pièces) 200 Kg de carpes (105 pièces), 30 Kg de carpes (5 pièces) 500 Kg de poissons blancs

10 décembre 2019 : 1000 Kg de poissons blancs.

*Mise en charge totale 1870 kg*

### **RESULTATS DE LA PECHE :**

À la fin des différentes opérations, afin d'éviter une mortalité inévitable des bouvières et des alevins de poissons blancs issus d'une seconde fraie, un fond de pêche relativement important à été laissé dans le plan d'eau. Il est à noter que lors de cette vidange nous avons remarqué une importante présence des espèces Bouvière (15% du poisson blanc). Les sandres et brochets avaient littéralement disparus.

### **DESTINATION DONNEE AU PRODUIT DE LA PÊCHE :**

	Brochet	Sandre	Carpe	Carassin	Blanc
Rohrweiher (étang réservoir de Gondrexange)			160 Kg	22 Kg	160 Kg
Etang des Souches (étang réservoir du Stock)			160 Kg	22 Kg	160 Kg
Etang à Bénestroff (étang privé)	56 Kg	2 Kg	114 Kg		376 Kg
Etang à Imling (étang privé)			30 Kg		

## TOTAUX PAR ESPECES :

<b>Blanc</b>	<b>696 kg</b>	<b>55,14 %</b>
<b>Carassin</b>	<b>44 kg</b>	<b>3,49 %</b>
<b>Brochet</b>	<b>56 kg</b>	<b>4,44 %</b>
<b>Sandre</b>	<b>2 kg</b>	<b>0,16 %</b>
<b>Carpe</b>	<b>464 kg</b>	<b>36,77 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1262 kg</b>	<b>100,00 %</b>

## CONCLUSION

Au cours de cette pêche nous avons pu remarquer que la présence d'un dispositif d'effarouchement (canon à gaz) a permis d'éviter la prédation des oiseaux piscivores durant les actions de vidange, de pêche de ce plan d'eau.

La production à l'hectare toutes espèces confondues sur trois années est négative :

Une perte dans les espèces brochet (- 24 kg), sandres (-58 kg).

Grossissement correct pour l'espèce carpe (+50%).

Par contre une bonne reproduction du poisson blanc.

L'absence de brochet et sandre peut trouver la raison dans la présence de très nombreux cormorans pour lesquels compte tenu du statut de ce plan d'eau et de la réglementation en vigueur il ne peut être effectuer des tirs de régulation de cette espèce d'oiseau qui cause d'importants dégâts sur les étangs réservoir et ce malgré la mise en place d'effaroucheurs de type "Tonfort" émettant des détonations à intervalles aléatoires pour lesquelles nous notons une acclimatation des cormorans.

Compte tenu des résultats décevants de cette année et des résultats peu encourageants de la dernière décennie, le conseil d'administration envisage d'abandonner les opérations de grossissement visant à diminuer notre montant alevinage/repeuplement annuel et a émis l'intention de demander le retrait de ce plan d'eau de l'arrêté préfectoral "Réserves" pour 2022.

## **RAPPEL DES MISES EN CHARGE PRECEDENTES:**

### **18 octobre 1999 : pêche de trois ans**

Mise en charge totale 607 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3769 kg, production 3162 kg soit une production annuelle de 75 kg à l'ha sans apport de nourriture.

### **22 octobre 2003 : pêche de trois ans**

Mise en charge total 896 kg toutes espèces confondues, résultats de pêche 4458 kg, production 3562 kg soit une production annuelle de 84 kg à l'ha sans apport de nourriture.

### **13 octobre 2006 : pêche de trois ans**

Mise en charge totale 1023 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3072 kg, production 2049 kg soit une production annuelle de 48 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante que les années précédentes, les résultats sont en baisse.

### **13 Octobre 2008 : pêche de deux ans**

Mise en charge total 1153 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3031 kg, production 1878 kg soit une production annuelle de 67 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante, surtout en carnassiers (brochet perche), les résultats sont plus que négatif, sauf pour les poissons blancs qui ont profité, vu l'absence des carnassiers

### **17 Octobre 2011 : pêche de trois ans**

Mise en charge total 2150 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 3522 kg, production 1372 kg soit une production annuelle de 26 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats négatifs dû en partie à la prédation des cormorans sur des brochets de 1 été. Bons rendements pour les tanches et poissons blancs qui ont bien profité.

### **18 Octobre 2013 : pêche de deux ans**

Mise en charge total 1724 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 1759 kg, production de 35 kg soit une production annuelle de 1 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats négatifs dû en partie à la prédation des cormorans sur des brochets de 1 été. Il est probable qu'une partie de la prédation des brochetons est due aux sujets matures introduits en 2012.

### **17 Octobre 2016 : pêche de trois ans**

Mise en charge total 1839 kg, toutes espèces confondues, résultats de pêche 1565 kg, perte de production de 274 kg. Résultats négatifs dû probablement au manque de poisson fourrage pour la densité de carnassier introduit.

### **27 Novembre 2018 : pêche de deux ans**

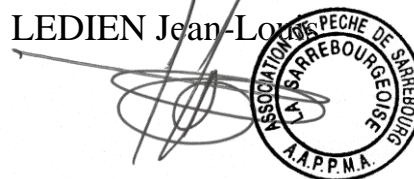
Mise en charge total 1420 kg, toutes espèces confondues, et 20000 vésicules résorbées de brochets. Résultats de pêche 1731 kg, production 311 kg soit une production annuelle de 11 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats en nette amélioration.

### **19 octobre 2021 : pêche de trois ans**

Mise en charge total 1870 kg, toutes espèces confondues. Résultats de pêche 1262 kg, perte de production 608 kg. Résultats négatifs difficilement explicable hormis le fait d'une présence de nombreux cormorans déjà signalés dans la région lors des opérations de comptage dont les résultats sont transmis chaque année à notre Fédération. La mise en place de dispositif d'effarouchement (type Tonnfort) montre ses limites, les oiseaux piscivores s'habituant aux déflagrations.

Le Président  
de l'A.A.P.P.M.A.  
"La Sarrebourgeoise"

LEDIEN Jean-Louis



### **DESTINATAIRES:**

- Direction Départementale des Territoires de la Moselle à METZ
- Fédération des A.P.P.M.A. de Moselle à METZ MAGNY (copie)
- Service de la Navigation à STRASBOURG et SAVERNE (copie)
- A.P.P.M.A. "La Sarrebourgeoise" (copie)

**Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique "La Sarrebourgeoise"**

Association inscrite au Tribunal de Sarrebourg au Registre des Associations sous Vol. 1 - Folio 7 - N° Ordre 10

1, rue maréchal Foch -- BP 40434 - 57404 SARREBOURG Cedex

Tél: 03 87 23 03 79

Courriel: [contact@aappma-sarrebourg.com](mailto:contact@aappma-sarrebourg.com) – Site: [www.aappma-sarrebourg.com](http://www.aappma-sarrebourg.com)